

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2023-115

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20231017-CC_2023_115-DE



L'an deux mille vingt-trois

Le dix-sept octobre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 2 octobre 2023

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 29

Votes 34

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN

ABSENTS / EXCUSES :

Anne RIBERON, Raphaëlle GUERIAUD, Gérard MAGNET

PROCURATIONS :

Magali BACLE donne procuration à Arnaud SAVOIE
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Françoise TRIBOLLET
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Cyprien POUZARGUE donne procuration à Fabien BREUZIN
Séverine SICHE-CHOL donne procuration à Pascal OUTREBON

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BERRET

Rapporteur : Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux Moyens Généraux et à l'Economie

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1^{er} juin 2021,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-2023-079, en date du 4 juillet 2023, portant création du Fonds d'Aide à l'Investissement et à la Réalisation des Equipements (FAIRE) des communes du Pays Mornantais et d'une commission d'instruction spéciale,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-2023-080, en date du 4 juillet 2023, portant création d'une Autorisation de Programme (AP) et de Crédits de Paiement (CP) pour un Fonds d'Aide à l'Investissement et à la Réalisation des Equipements (FAIRE) des communes du Pays Mornantais,

Vu les demandes déposées par les communes de Chaussan, Orléanas, Saint-André-la-Côte, Saint-Laurent-d'Agny,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction spéciale chargée de l'instruction des dossiers des communes, en date du 3 octobre 2023,

Afin de permettre aux communes d'investir et de renforcer la solidarité entre la COPAMO et les 11 communes du territoire, le Conseil Communautaire a créé un Fonds d'Aide à l'Investissement et à la Réalisation des Equipements (FAIRE) des communes sous la forme d'un fonds de concours.

Ce fonds d'aide est doté d'un montant de 1 million d'euros répartis pour les années 2023 (300 000 €), 2024 (350 000 €) et 2025 (350 000 €), dans le cadre d'une AP/CP.

FINANCES

Fonds FAIRE

**Attribution des fonds
de concours 2023**

Pour l'année 2023, quatre communes ont déposé un dossier sollicitant le fonds de concours FAIRE.

FONDS FAIRE 2023 300 000 € Plafond : 100 000 €	Dénomination du projet	Notification des marchés	Coût HT	Subventions demandées (hors fonds FAIRE)	Proposition Commission Fonds FAIRE
CHAUSSAN	Rénovation énergétique de l'école	fin octobre 2023	1 038 807,83 €	664 549,00 €	90 000,00 €
ORLIÉNAS	Création terrains de boule lyonnaise	mai 2023 septembre 2023	63 440,86 €	0,00 €	30 000,00 €
SAINT-ANDRÉ-LA-CÔTE	Installation d'ombrières photovoltaïques	printemps 2024	440 000,00 €	179 000,00 €	90 000,00 €
SAINT-LAURENT D'AGNY	Construction d'un nouveau bâtiment accueillant un espace de coworking, un restaurant et des bureaux	juillet 2022	2 600 000,00 €	256 050,00 €	90 000,00 €
TOTAL			4 142 248,69 €	1 099 599,00 €	300 000,00 €

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le 20/10/23
Notifié ou publié
le 20/10/23
Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

DECLARE les opérations exposées ci-dessus éligibles au Fonds d'Aide à l'Investissement et à la Réalisation des Equipements (FAIRE) des communes du Pays Mornantais,

APPROUVE les fonds de concours dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Investissement et à la Réalisation des Equipements (FAIRE) des communes du Pays Mornantais de 90 000 € à la commune de Chaussan, 30 000 € à la commune d'Orliénas, 90 000 € à la commune de Saint-André-la-Côte et 90 000 € à la commune de Saint-Laurent-d'Agny,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces s'y référant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 20 OCTOBRE 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

Le Président,
RENAUD PFEFFER

